

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00093 Numéro SIREN : 511 634 123 Nom ou dénomination : @INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2019 sous le numéro de dépôt 372

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

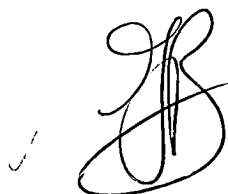
Tampon Société

② INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
SARL A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 15000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CATHORS

(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE GERANT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Liasse fiscale

SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2018

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON						
Numéro SIRET* 5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 30/09/2018		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilités corporelles*		028	1 150	030	1 150
	Immobilités financières* (1)		040	102 710	042	102 710
	Total I (5)		044	103 860	048	102 710
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	97 061	074	97 061
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	6 248	086	6 248
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	103 309	098	103 309
		Total général (I + II)	110	207 170	112	206 019
PASSIF						
				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	15 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 500		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	138 637	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	39 037		
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142	194 174			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	11 844	172	11 844	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176	11 844			
	Total général (I + II + III)	180	206 019			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	64 902	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

JOL

SARL SOGOREC

18

Liasse fiscale

SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2018

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 303 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 30/09/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215	214
		services*	intracommunautaires	217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 264
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244 99
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254 253
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262
	Total des charges d'exploitation (II)				264 617
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 (617)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280	40 017
	Produits exceptionnels		(IV)	290	
	Charges financières		(V)	294	362
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347 348	300
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 39 037
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312 39 037	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 septies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350 37 962
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 352 1 075 354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356
Déficits antérieurs reportables : 2 400 dont imputés sur le résultat :				360 1 075	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 370 372	

SARL SOGOREC

19

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES

PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales, et arrêté du 27.4.82.1

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1.Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital SOGOREC	125 000	277 751	14,80 %	102 120	102 120	/	/	1 207 219	161 622	39 960	Ex. clos le :
ESPACE SALEL	1 000	2 250	49 %	490	490	32 000	/	8 004	4 899	/	30.09.2018
IMMOBILIER UR	1 000	-	10 %	100	100	64 902	/	3 644	-505	/	« « «
B. Renseignements globaux concernant les autre filiales ou participations											
1.Filiales non reprises au paragraphe A a) Filiales françaises (ensemble) b) filiales étrangères (ensemble) (4)											
2.Participations non reprises au paragraphe A a) dans des sociétés françaises (ensemble) b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.
(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation,
cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)
(4) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.
(5)
(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises
(8) En euros
(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations
(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la
Clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant
(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne
Observations



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Le total bilan avant répartition est de 206 020 euros.

Le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 39 037 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans





Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	1 151			1 151
Immobilisations financières	102 710			102 710
Total	103 861			103 861
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles	897	254		1 151
Total	897	254		1 151
ACTIF NET				102 710

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	97 061	97 061	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	97 061	97 061	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Le capital social d'un montant de 15 000,00 euros est décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	150,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	150,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 845	11 845		
Produits constatés d'avance				
Total	11 845	11 845		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	48 376			
(**) Dont envers les associés	11 845			

JOL

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2018

Formulaire obligatoire (article 502 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE						Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 150	472		474		476	1 150	
Immobilisations financières		480	102 710	482		484		486	102 710	
TOTAL		490	103 860	492		494		496	103 860	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	897	562	253	564		566	1 150	
TOTAL		570	897	572	253	574		576	1 150	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)										
TOTAL					596	585	597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Liasse fiscale

SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2018

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportables

DGFIP N° 2033-D 2018

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 301 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	2 400
Déficits imputés	983	1 075
Déficits reportables	984	1 325
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	1 325

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de
l'ordre des experts comptables de TOULOUSE
Au capital de 15 000 euros
Siège social : ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 JANVIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 39 037 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	39 037 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves".

Vote des décisions de l'associé unique du 25 janvier 2019

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Certifié conforme
La Gérance

